

1165
971 B
H6-3

HISTOIRE D'UN CONTRAT

Il y a douze jours à peine, certains journaux s'occupant de l'adjudication d'un contrat de la ligne du Pacifique Canadien, publiaient une dépêche d'Ottawa conçue à peu près en ces termes : le contrat de la section d'Émory Bar à Port Moody a été accordé à M. A. Onderdonk de Yale. C. B. MM. Charlebois et McDonald, bien que les plus bas soumissionnaires, ayant été écartés à cause de l'irrégularité du chèque attaché à leur soumission.

Cette dépêche fort concise constatait un fait rien de plus. Mais les conséquences n'en étaient pas moins désastreuses pour deux entrepreneurs fort honorables à tous égards, et que recommande aux hommes spéciaux et au public l'exécution de grands travaux.

Sous sa forme brève et son sens implicite, la dépêche signifiait aussi que les contribuables du Canada auraient à payer pour cet acte de bon plaisir, \$200,000 de plus que si MM. Charlebois et McDonald fussent devenus concessionnaires de la dite section.

Cette perte sèche, sans compensation aucune pour le pays, cette sorte de déni de justice, de par la légèreté d'un Ministre plus ferré sur la lettre que sur l'esprit de la loi, et sacrifiant volontairement le fond à la forme, est un de ces coups d'autorité qui portent avec eux leur enseignement : C'était mon tour hier, demain sera le vôtre.

Vu les intérêts considérables engagés dans une con-